REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de STRASBOURG

Nombre de Conseillers: 15

en fonction: 15

présents ou représentés : 15

Date de la convocation:

5 mars 2024

Séance du jeudi 21 mars 2024

<u>Président de séance</u> : W.DE VREESE

Secrétaire de séance : M.SCHMAUCH

Délibération n°04/2024

Présents: Mmes GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A.,

STROH MJ.

M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P.

Excusés: DE VREESE A. donne procuration à LETT L., FOURNAISE E. donne procuration à

MARTIN A., WEIL D. donne procuration à KOENIG D.

Absents:

Vote des taux de la fiscalité directe locale FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Par délibération du 13 AVRIL 2023 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB:

27.31 %

TFPNB:

53.28 %

THRS:

16.12 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TFPB:

27.31 %

TFPNB:

53.28 %

THRS:

16.12 %

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, décide de voter les taux à l'identique et de maintenir les taux pour 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 21 mars 2024

Le Maire